Paris, le 1er mars 1898.

Monsieur le Président,

Un officier nommé Dagoan, capitaine d'état-major attaché au ministère de la guerre, a adressé à plusieurs personnes, sur mon compte, des lettres de reproches, en termes outrageants et menaçants, que vous dites l'affaire Zola et son intervention au procès de Versailles avec des conséquences que j'ignore.

M. Trarieux a communiqué cette lettre à M. Billot, ministre de la guerre. Ce dernier a répondu que le fait n'était produit et dénoncé du service et qu'en ces conditions, il ne jugeait pas à propos d'intervenir.

Il a entretenu ses collègues de la politique.

Trarieux a cité devant le Sénat M. Lombat, président du Sénat, qui l'a porté ses observations à M. Billot, qui s'est alors décidé à infliger un blâme au capitaine.

J'estime que ce n'est pas assez, et que le capitaine en question n'a pas reçu un châtiment suffisant.

J'ai demandé à plusieurs de mes collègues du Sénat s'ils ne pensaient pas qu'en pareil cas, la prudente détermination imposée par le sentiment de sa dignité qui doit unir en pays les membres du Parlement.

J'ai reçu des regrets que ma proposition était incomplète mais reconnaissant. C'est pourquoi je vous envoie la présente lettre.

M. Billot, ministre de la guerre et sénateur, a cinq jours pour y répondre.

Il n'est pas digne d'occuper le poste où il est.

Je ne adresse à mes collègues républicains de la Chambre des députés et du Sénat, sans distinction de nuances politiques, et je leur demande :

Nos vous résignez à subir honteusement les outrages de soldats incédents, ou bien défendez-vous des jésuites que de la République française ?

Etes-vous capables de faire respecter en votre personne le mandat que le pays vous a confié ?

L'heure est grave, et le moment est venu où les représentants républicains que on prétend faire de leur honneur devront prendre une attitude énergique conforme aux événements d'aujourd'hui et à ceux qui ils préparent.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Salutations.

Sénateur de l'Ariège.

Chez M. Trarieux

Un rédacteur du *Temps* s'est présenté chez M. Trarieux pour lui demander des explications sur cet incident.

Voici ce que le sénateur de la Gironde a répondu à notre confrère :

Je suis étranger à l'article de l'*Aurore* que vous me communiquez. J'aurais préféré que l'affaire ne sortît pas de l'enceinte du Sénat, mais puisqu'elle importient, maintenant, à la publicité, je crois qu'il est utile de couper court au commentaires inexacts et le meilleur moyen de vous en renseigner est de glisser sous vos yeux le texte même des documents que le lecteur est tout le très que je puis vous faire.

La lettre injurieuse du capitaine

Le 23 février dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

« février 1898.

« Monsieur,

« Le procès Zola sera sans doute terminé ce soir. Il n'important à personne de préjuger de la décision de la Tribunal des jugés. Mais, quel que soit le verdict, il reste pour tous la Français un devoir à remplir.

« Il y a des infamies qu'il faut châtier ; le pilori attend. Votre nom y a sa place marquée, entre le Juif moderne et le portugais. Il devrait dans ce vaillesse l'insulteur de toutes les nobles causes.

« Vous êtes le plus persistant ouvrier des outrages antifrançaises. Quelle que soit la partie du monde où latin la France, sur les Vosges ou à Madagascar, on est sûr de vous trouver le complice honteux de ses ennemis ; peu importe lesquels, vous êtes tour à tour et sans effort anglais ou allemand.

« Il y a des sympathies secrètes entre toutes les turpitudes et votre cœur battit instinctivement entre la Prussian avec cette Juive de l'Ile du Diable. Votre âme va naturellement de pair avec toutes les âmes louches, et dans l'armée française, vous ne trouvez qu'un homme digne de votre estime et de votre sympathie — c'est un officier convaincu de forfaiture et soupçonné de félonie.

« Il est bon que ces choses vous soient dites, et dites par un soldat. Serve-vous de votre puissance pour l'écraser. Je me demande quelle infamie vous allez faire, en dehors de votre service, à un vaincu de mon école, de peur qu'à la couleur de votre sang on ne pense voir trop clairement qu'il n'est pas du sang français.

« Je regrette de ne pas trouver, dans notre bataillon, un homme à la hauteur de mon mépris et à la taille de votre lâcheté.

BROUVEY,

« Capitaine à l'état-major attaché

« à l'état-major de l'armée,

« 66, boulevard de Latour-Maubourg. »

Envoi au ministre de la guerre

Le jour même de la réception de cette lettre, conclusion M. Trarieux, lettre qu'il estimait peu sentiment mon personnel privée, mais jugeait mon attitude politique, je l'ai communiquée au ministre de la guerre en le faisant précéder d'une lettre des observations suivantes :

« Paris, 23 février.

Monsieur le Ministre,

« Il ne m'est pas possible d'garder pour moi seul la lettre dont je vous envoie ci-après copie. Si elle ne concernait que des injures à mon adresse, je la jetterais au panier, mais elle est l'indice d'un état d'esprit qu'on ne saurait tolérer chez un officier, et moins encor est de vous le faire connaître.

(Suit la copie de la lettre à M. Bagouen).

« Cette lettre m'a paru d'autant plus révélatrice dans un des moments d'excitation qu'on regrette, lorsqu'on est revenu au calme, et je ne le premier à en réclamer aucune sanction disciplinaire contre M. Bagouen, s'il m'envoie, dans les quarante-huit heures, ses excuses.

« Dans le cas où je ne recevrais pas cette satisfaction, j'espère que vous voudrez bien me faire savoir la décision que vous aurez en devoir prendre.

« Veuillez agréer, etc.

« L. TRARIEUX. »

La réponse du général Billot

Le 25 février, le ministre de la guerre m'a fait la réponse ci-après :

« Paris, 26 février.

« Monsieur le sénateur,

« J'ai reçu hier matin la lettre que vous avez bien voulu m'écrire au sujet du capitaine Bagouen. Je ne puis que blâmer les termes dans lesquels cet officier s'est exprimé ; mais, comme la lettre ne vous a été adressée ni dans le service militaire, ni à l'occasion de ce service, et qu'elle est écrite privée, j'estime qu'il ne m'appartient pas d'intervenir autrement.

« Cet officier a d'ailleurs été appelé à fournir au chef d'état-major de l'armée des explications au sujet de sa lettre. Il affirme qu'elle lui a été mise privée par votre attitude envers lui à l'audience du 22 février.

« Je ne doute pas que, à dans cette circonstance, vous n'avez pas eu l'intention de le blesser personnellement, il ne soit pas à retirer sa lettre, et je vous prierai dans ce cas, de m'en faire le renvoi.

« Recevez, monsieur le sénateur, l'assurance de ma haute considération.

« GÉNÉRAL BILLOT. »

Réponse de M. Trarieux

Le 27, j'ai répondu à M. le ministre la lettre suivante :

« Monsieur le ministre,

« Je ne connais pas même le vue le capitaine Bagouen et je n'ai échangé aucune parole avec aucun officier pendant l'audience du 22 février. Il a donc imaginé un prétexte inexact pour excuser sa lettre, et je ne puis vous honorer de cette excuse.

« Mais cette lettre pesse in second plan, et la question est surgrand ensuite dérobée.

« Vous vous déclarez désormé contre un officier de l'état-major qui, sans protection de ma part, a été injurié, injurié et menacé par un sénateur, un membre de la représentation nationale. Vous ne croyez pas avoir à intervenir, me dites-vous, à l'occasion du fait qui ne s'est pas produit dans le service, et à l'occasion du service militaire.

« Les outrages de M. Bagouen ne me touchaient pas plus que ceux de mon chien ait d'aspect. Que pensez-vous que pensent étudiés par le ministère de la guerre de mes serviteurs disciplinaires ?

« Veuillez agréer, etc.

« L. TRARIEUX. »

Intervention du Président du Sénat

Depuis lo, il n'avais rien de la personne de cet officier, et M. le ministre de la guerre m'a informé que M. Bagouen, ayant été mis à la disposition de M. le ministre de la guerre et de M. le président du Sénat, il a été mis à la disposition